

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du mercredi 3 novembre 2021

Question orale concernant la police municipale

Déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}

Le Conseil de Paris a voté la création d'une police municipale non armée à Paris, en 2021. A ce jour, seulement 154 agents ont été déployés dans les rues de notre capitale. L'objectif étant de compter 3400 agents d'ici 2026.

Dans le 20^{ème} arrondissement, des parcours de tranquillité publique et les priorités d'intervention seront définis par la Ville de Paris en lien avec la mairie du 20^{ème}.

Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du 20^{ème},

Pose la question orale suivante :

Nous demandons à Monsieur Le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^{ème} les informations suivantes :

- Le nombre d'agents de la police municipale parisienne déployés dans le 20^{ème} arrondissement.
- Les parcours de tranquillité publique et les priorités d'intervention qui ont été définis par la Ville de Paris en lien avec la mairie du 20^{ème}.
- La date de création de l'observatoire de la tranquillité publique et sa composition.